

DECISION
du Comité de Ministres de
l'Union économique Benelux
accordant démission honorable
de ses fonctions à un secrétaire général adjoint
de nationalité belge de l'Union économique Benelux

M (2009) 3

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 34, alinéa 3, du Traité d'Union,

Vu la décision du Comité de Ministres du 26 novembre 1999, M (99) 7, nommant monsieur E. Baldewijns secrétaire général adjoint de l'Union économique Benelux,

Vu la demande introduite par monsieur E. Baldewijns, le 8 février 2009,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

Démission honorable de ses fonctions est accordée à monsieur E. Baldewijns au 31 mai 2009.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le 1^{er} juin 2009.

FAIT à La Haye, le 26 août 2009.

Le Président du Comité de Ministres,

M.J.M. Verhagen